

Question orale de Kattrin Jadin à Koen Geens (VPM Justice et Régie des bâtiments) sur "La reconstruction de la prison de Verviers"

Kattrin Jadin (MR): Monsieur le ministre, le projet de reconstruction de la prison de Verviers constitue un sujet essentiel qui nous occupe depuis plusieurs années. J'étais déjà ravie, monsieur le ministre, que votre prédécesseur à la Justice l'ait intégré comme priorité dans le Masterplan III. La Régie des Bâtiments avait alors pris toutes les précautions nécessaires - à la suite d'une décision politique - pour entreprendre cette reconstruction dans l'enceinte même, en appliquant le principe du partenariat public-privé.

À cette fin, elle a donc commencé différents travaux - tel le mur de l'enceinte - mais a aussi prévu plusieurs expropriations. Or nous constatons à présent le refus exprimé par le fonctionnaire délégué de la Région wallonne d'octroyer le permis de démolition au motif qu'aucune demande n'a été introduite. Apparemment, la Région wallonne n'est pas suffisamment informée de certaines règles. Fort légitimement, la Régie des Bâtiments a introduit un recours.

En outre, je trouve très grave que, dans un État de droit, le fonctionnaire délégué en question semble se poser des questions quant à l'opportunité de l'emplacement de la prison. Ce volet n'est pas de son ressort. Seul lui incombe le contrôle juridique. Je comprends que l'on doive apporter des informations complémentaires, mais la décision politique de reconstruire la prison dans l'enceinte même, qui a été prise par toutes les forces vives verviétoises, doit être maintenue absolument. Il n'appartient pas à un fonctionnaire de juger de l'opportunité politique d'un emplacement.

Koen Geens, ministre: Monsieur le président, chers collègues, quoique je ne sois pas Verviétois - je pourrais le devenir -, nous avons introduit un recours contre cette décision. La Régie a déjà comparu devant la commission de recours, le 2 septembre dernier, et attend la décision définitive. Il n'est aucunement question de modifier l'emplacement de la future prison, cet emplacement ayant d'ailleurs fait l'objet de plusieurs concertations, comme vous l'avez dit si éloquemment dans vos interventions.

En attendant, le dossier suit son cours et la décision d'attribution pour les consultants juridiques et financiers a déjà été approuvée par le Conseil des ministres, le 4 octobre dernier. La préparation est en cours, conjointement entre la Régie et le SPF Justice. Le planning actuel prévoit la construction de la prison entre 2022 et 2024, une fois que le consortium aura été désigné.

Dans le Masterplan III, il était prévu la construction de la prison de Verviers ainsi que la construction d'une prison dans la région liégeoise, toutes deux sous contrat DBFM, afin de compenser la surpopulation de la tour de Lantin. L'emplacement précis remplaçant celui de Lantin est encore à définir mais sera, en tout état de cause, situé en province de Liège.

Kattrin Jadin (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie pour la décision de maintenir l'emplacement. C'était pour moi une évidence mais il était important de le souligner ici.

Je vous remercie également pour le timing que vous nous avez exposé. Il est important que nous puissions continuer à avancer pour le faire aboutir le plus rapidement possible. Les années 2022-2024 seront donc importantes et nous espérons réaliser l'ouverture le plus rapidement possible.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.